

*Séance du Conseil de Ville du 01.06.2015*

## *Motion*

### **Demandes de crédit : une intégration standard et systématique d'informations dans les messages au Conseil de Ville**

Afin de pouvoir évaluer avec un maximum de pertinence les demandes de crédit adressées au Conseil de Ville, le groupe PLR demande qu'un certain nombre d'informations soit point par point intégré au message. Ces informations sont en particulier:

1. une indication précisant si l'objet du crédit est intégré ou non dans le plan financier de la ville (document intégré au budget) et si la période de réalisation concorde avec celle planifiée
2. si le montant du crédit fait l'objet d'un prélèvement comptable sur un fonds existant, le cas échéant lequel et à concurrence de quelle hauteur
3. si le financement se fait par un prélèvement sur les liquidités disponibles ou s'il nécessite un recours à l'emprunt. (Un prélèvement comptable sur un fonds existant ne signifie pas l'absence de recours à l'emprunt)
4. les modalités de l'emprunt (durée de l'amortissement financier, taux d'intérêt, charge financière et amortissement annuel)
5. la durée de l'amortissement comptable

Tout ou partie de ces informations figurent déjà sur les messages présentés, le groupe PLR demande cependant une intégration exhaustive et systématique de l'ensemble de ces informations.



Pour le groupe PLR  
Julien Crevoisier

